REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

SEANCE du 8 septembre 2026

Nombre de délégués
En exercice : **21**
Présents : **13**
Excusés : **8**

Convocation : **23 août 2026**
Date affichage : **21 septembre 2026**

L'An deux mille vingt-six, le huit septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du SICTOM de la Zone de Dole à BREVANS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Luc BATON, Gilles CHAFFANGE, Olivier DAMY, Guy MALFATTI, Yves MATHIEU, Michaël PERES, Mathieu VADANT et Mesdames Joëlle MELET, Catherine NONNOTTE, Annie PERNOUX.

Etaient excusés / absents : Messieurs Etienne CORDIER, Jean-Luc BACLET, Alexandre CROT, Christophe DUGOIS, Thierry GAUTHRAY-GUYENET, Jean-Pierre GROS, Eric PERTUS et Madame Patricia SERMIER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Antony BOURCET.

Délibération n° 08092026-1bs

OBJET : Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 9 juin 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu le compte-rendu du Bureau Syndical du 9 juin 2026,

Le Président demande aux membres du bureau syndical leurs éventuelles remarques ou observations sur le compte-rendu du Bureau Syndical du 9 juin 2026.

En l'absence de remarque et observation, le Vice-Président met au vote l'approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 9 juin 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical,

- ✓ APPROUVE le compte-rendu du Bureau Syndical du 9 juin 2026.

Fait à Brevans,
Le 8 septembre 2026

Le Président

Jean-Pascal FICHERE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

SICTOM de la Zone de DOLE
22 Allée du Bois – 39100 BREVANS – Tél. 03 84 82 56 19 – Fax. 03 84 72 43 53
e-mail : contact@sictomdole.fr – Site : www.sictomdole.org

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT du JURA

SICTOM ZONE DE DOLE

BUREAU SYNDICAL du 9 juin 2026

COMPTE RENDU

Nombre de délégués
En exercice : **21**
Présents : **19**
Excusés : **2**

Convocation : **26 mai 2026**
Date affichage : **13 juin 2026**

L'An deux mille vingt-six, le neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du SICTOM de la Zone de Dole à BREVANS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Luc BATON, Etienne CORDIER, Jean-Luc BACLET, Alexandre CROT, Olivier DAMY, Christophe DUGOIS, Jean-Pierre GROS, Guy MALFATTI, Yves MATHIEU, Michaël PERES, Eric PERTUS, Mathieu VADANT et Mesdames Joëlle MELET, Catherine NONNOTTE, Annie PERNOUX, Patricia SERMIER.

Etaient excusés / absents : Messieurs Gilles CHAFFANGE, Thierry GAUTHRAY-GUYENET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier MEUGIN.

Ouverture de la séance

Le Président, Jean-Pascal FICHERE, s'assure que le quorum soit atteint avant d'ouvrir la séance.

Après vérification des listes d'émargement, le Président déclare le nombre de 19 délégués présents à 19 heures.
Le quorum est donc atteint et la séance est ouverte.

Dossiers Bureau Syndical

1. **Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 12 novembre 2025**

Le Président demande aux membres du bureau syndical leurs éventuelles remarques ou observations.

En l'absence de remarque et observation, le Président met au vote l'approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 12 novembre 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical,
- ✓ **APPROUVE** le compte-rendu du Bureau Syndical du 12 novembre 2025.

2. **Marchés publics : Liste des marchés publics conclus entre le 12/11/2025 et le 09/06/2026**

Objet du marché	Type de procédure	Nom du titulaire	Montant du marché
Prestations de balayage du site	MAPA	BALAYAGE 39	470 € HT / prestation Mini : 3 prestations / an Maxi : 12 prestations / an Durée : 3 ans
Contrôle, réparation et fourniture de pneumatiques	AOO	PROMOPNEU MARIOTTE	80 000 € HT / an Durée : 4 ans
Acquisition de bennes polyservices et caisses à compaction	MAPA	BENIVA	73 500 € HT / an 3 ans
Contrat d'assurance statutaire du personnel Agents CNRACL Agents IRCANTEC	AOO	WTW	4 ans 6.81 % 1.45 %
Nettoyage des locaux	MAPA	AUTOP CLEAN	40 000 € HT / an 4 ans
Remplacement du système d'intrusion du site de Brevans et des déchèteries de Brevans, Dole, Chaussin, Saligney et Villers-Farlay	MAPA	FG SECURITE	29 390.28 € TTC

Les membres du Bureau Syndical ont pris connaissance des marchés publics conclus dans le cadre des délégations accordées au Président entre le 12/11/2025 et le 09/06/2026.

Cette liste sera présentée au Conseil Syndical du 23 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

3. Ressources humaines

3.1 Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier les articles L2313-1 et L2313-3,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 19 mai 2026, attribuant délégation en matière de personnel au Bureau Syndical, et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, de postes permanent du personnel titulaire et contractuel du SICTOM de la zone de Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Dans le cadre de recrutement, le Président **PROPOSE** :

- La transformation d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet en adjoint technique à temps complet
- La transformation d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet de 31.90 heures en agent de maitrise à temps non complet de 31.90 heures
- La transformation d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet de 31.90 heures en poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet de 34.70 heures

Dans le cadre des avancements de grade et promotion interne 2026, à la date du 1er juillet 2026, le Président **PROPOSE** :

- La transformation d'un poste d'ingénieur principal à temps complet en poste d'ingénieur hors classe à temps complet
- La transformation d'un poste de rédacteur à temps complet en poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet
- La transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet en poste de rédacteur à temps complet
- La transformation d'un poste d'agent de maitrise temps complet en poste d'agent de maitrise principal à temps complet
- La transformation d'un poste d'attaché à temps complet en poste d'agent d'attaché principal à temps complet
- La transformation de 4 postes d'adjoint technique principal 2ème classe en poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- La transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de :

- **SUPPRIMER** un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet
- **SUPPRIMER** un poste d'agent de maitrise à temps complet
- **SUPPRIMER** un poste d'attaché à temps complet
- **SUPPRIMER** trois postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet
- **SUPPRIMER** deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet de 31.90 heures
- **SUPPRIMER** un poste d'ingénieur principal à temps complet
- **SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- **CREER** quatre postes d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- **CREER** un poste d'agent de maitrise principal à temps complet
- **CREER** un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet
- **CREER** un poste d'attaché principal à temps complet
- **CREER** un poste d'ingénieur hors classe à temps complet
- **CREER** un poste d'agent de maitrise à temps non complet de 31.90 heures
- **CREER** un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet de 34.70 heures

Cette délibération sera présentée au Conseil Syndical du 23 juin 2026.

Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Temps de travail	Nombre de postes	ETP	Postes pourvus	Postes pourvus par			Besoins	Nombre de postes	ETP	Postes pourvus	Postes pourvus par			Postes vacants
							Titulaire	CDI	CDD					Titulaire	CDI	CDD	
Administrative	Attaché	A	35 heures	1	1	1	1			- 1	0	0					0
	Attaché principal	A	35 heures	1	1	1	1			+1	2	2	2	2			0
	Ingénieur principal (direction)	A	35 heures	1	1	1	1			-1	0	0					0
	Ingénieur hors classe	A	35 heures	0	0	0				+1	1	1	1	1			0
	Rédacteur	B	35 heures	1	1	1	1			- 1, +1	1	1	1	1			0
	Rédacteur principal 2ème classe	B	35 heures	0	0	0				+1	1	1	1	1			0
	Adjoint administratif	C	35 heures	1	1	1			1		1	1	1			1	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35 heures	2	2	2	2			-1	1	1	1	1			0
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35 heures	1	1	1			1		1	1	1			1	0
Technique	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	35 heures	2	2	2		2			2	2	2		2		0
	Adjoint technique	C	7 heures	1	0.2	0					1	0.2					1
	Adjoint technique	C	35 heures	4	4	4	0	1	3	+1, -1	4	4	4	0	1	3	0
	Adjoint technique	C	8 heures	1	0.23	1			1		1	0.23	0				1
	Adjoint technique	C	21 heures	1	0.6	0					1	0.6					1
	Adjoint technique	C	14 heures	2	0.8	0					2	0.8					2
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	34,41 heures	1	0.98	1			1		1	0.98	1			1	0
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35 heures	30	30	28	13	7	8	+5, -3	32	32	31	13	8	12	1
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	28.72 heures	1	0.82	1			1		1	0.82	1			1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	19h50 heures	1	0.56	1			1		1	0.56	1			1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	31,90 heures	1	0.91	1			1	- 1	0	0				1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	31 heures	1	0.89	1			1	-1	0	0					0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	34.70 heures	0	0.00					+1	1	0.99	1		1		0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35 heures	17	17	17	3	1	13	-5, +3	15	15	15	3		12	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	21,75 heures	1	0.62	1			1		1	0.62	1			1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	30,5 heures	1	0.87	1			1		1	0.87	1			1	0
	Agent de maitrise	C	35 heures	4	4	4	4			- 1, + 1	4	4	4	4			0
	Agent de maitrise principal	C	35 heures	3	3	3	3			+1	4	4	4	4			0
	Technicien	B	35 heures	3	3	3	1		2		3	3	2	1		1	1
	Technicien principal 1ère classe	B	35 heures	1	1	1	1				1	1	1	1			0
TOTAL				84.00	79.48	78	31	11	36	0	84.00	79.67	77	32	12	36	7

4 postes vacants à temps non complet couverts par des intérimaires
3 postes vacants permanents non pourvus

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

3.2 Convention d'adhésion au service de la médecine préventive du CDG 39

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 18-2025 du 18 juillet 2025 par laquelle le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura a créé un service de médecine préventive ;

Vu les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Jura définies dans la convention, annexée à la présente délibération.

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 19 mai 2026, attribuant délégation en matière de personnel au Bureau Syndical

Le Centre de Gestion du Jura a créé un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales du Jura. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

Le Président **PROPOSE** au Bureau Syndical :

- **D'ADHERER** au service de médecine préventive du Centre de gestion du Jura à compter du 1er janvier 2027;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- **DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** :

- **L'ADHESION** au service de médecine préventive du Centre de gestion du Jura à compter du 1er janvier 2027;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

Cette délibération sera présentée au Conseil Syndical du 23 juin 2026.

La directrice précise que dans la mesure où le SICTOM verse déjà une cotisation au CDG 39, cette adhésion au service de médecine préventive permet à la collectivité une économie d'environ 10 k€/an.

3.3 Composition du Comité Social Territorial – maintien ou non du paritarisme – recueil du vote des représentants de l'employeur

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40 ;

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 19 mai 2026, attribuant délégation en matière de personnel au Bureau Syndical

Vu la délibération en date du 7 juin 2022 portant création d'un Comité Social Territorial Local,

Le Président précise aux membres du Bureau Syndical que les dispositions légales sont les suivantes :

- Le Comité Social Territorial est chargé de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail ;
- Un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ;
- Il appartient à l'organe délibérant, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de représentants de l'employeur, et le recueil de leur avis.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1er janvier 2026 sont de 76 agents, soit 20 femmes (26,32 %) et 56 hommes (73,68 %) ;

Considérant que dans la fourchette d'effectifs 50 et 200, le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 3 et 5,

Effectifs au 01/01/2026	Nombre de représentants
≥ 50 et <200	3 à 5
≥ 200 et < 1000	4 à 6
≥ 1000 et < 2000	5 à 8
≥ 2000	7 à 15

Considérant que la consultation des organisations syndicales représentées au CST ou, à défaut, des syndicats ou sections syndicales déclarés prévue, est intervenue le 28 mai 2026 ;

Le Président **PROPOSE** au Bureau Syndical :

- **D'INSTAURER** un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat ;
- **DE FIXER** à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) ;
- **DE FIXER** à 4 le nombre de représentants titulaires de l'employeur (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) ;
- **DE RECUEILLIR** par le Comité Social Territorial, l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'INSTAURER** un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat ;
- **DE FIXER** à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) ;
- **DE FIXER** à 4 le nombre de représentants titulaires de l'employeur (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) ;
- **DE RECUEILLIR** par le Comité Social Territorial, l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance.

Cette délibération sera présentée au Conseil Syndical du 23 juin 2026.

Monsieur DAMY demande si le SICTOM dispose de plusieurs collèges.
La directrice précise qu'un seul syndicat est représenté au sein du SICTOM.

Dossiers Conseil Syndical

4. Affaires Générales

4.1 Etat des lieux du service public de gestion des déchets

Le Président donne la parole à Marie-Laure JOURNET-BISIAUX, la directrice pour présenter un état des lieux du service public de gestion des déchets. Un document comportant toutes les informations utiles a été remis aux membres du Bureau Syndical en début de séance.

Monsieur DAMY demande si des échanges sont réalisés avec les autres SICTOM car par exemple sur le secteur de Beaune les emballages doivent être lavés avant d'être déposé dans le bac.
Madame COLLIN, responsable du service conseiller du tri / communication, précise que depuis le 1er janvier 2023, 100% des emballages vont dans le bac jaune et que ces consignes sont nationales et uniformes. Seules des contraintes techniques dans les centres de tri peuvent faire varier les consignes de tri.

Monsieur BATON intervient concernant les biodéchets car les administrés en secteur rural ne souhaitent pas composter les restes alimentaires par crainte de la prolifération de rongeurs et autres nuisibles, et évoque la possibilité de doter les usagers d'un troisième bac pour les biodéchets.
Effectivement, il existe différentes techniques pour isoler les biodéchets : compostage domestique, collecte en bacs, composteur grutable (test concluant depuis peu). Ce sujet à part entière pourra être abordé, pour convenir des orientations à suivre.

Monsieur DAMY demande s'il est possible de sécuriser les PAV pour éviter les incivilités.
Un contrôle d'accès est possible, mais les collectivités ayant mis en place ce type de dispositif constate une hausse des dépôts sauvages au pied des PAV.
Des actions seront menées auprès des professionnels pour les équiper de bac pour les emballages, diminuant ainsi les apports en déchèterie.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

Depuis 2011, le brulage des déchets verts est interdit ; ce qui entraine une augmentation des tonnages de déchets verts. Ce service coûteux est pris en charge par la CAGD.
La collecte des déchets verts représente un nombre très important de rotation de bennes. La végèterie permet de faciliter le dépotage, un traitement sur place (broyage) et une utilisation du compost par les agriculteurs locaux.

Monsieur BATON demande pourquoi les déchets enfouis ne sont pas incinérés.
Tous les déchets ne sont pas incinérables et le four du SYDOM est déjà à saturation avec les ordures ménagères.

Au niveau des textiles, malgré la crise COOP'AGIR continue de collecter. L'arrêt de la collecte entrainerait une augmentation des coûts de traitement (incinération), du fait que les textiles seraient déposés dans le bac gris.

Monsieur DAMY demande pourquoi les bonbonnes de gaz ne peuvent pas être déposées en déchèterie. Le SICTOM n'est pas habilité. Ces déchets doivent être repris par le vendeur ou distributeur. Il en est de même pour les panneaux photovoltaïques.

4.2 Rapport d'activités 2025

Vu les articles L 2224-1 à L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération,

Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président, EXPOSE le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés :

Le contenu des rapports d'activités sont définis selon l'article L 2224-17 -1 du code général des collectivités territoriales et les décrets n° 2000-404 du 11 mai 2020 et n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Le SICTOM de la Zone de Dole comporte 4 adhérents : Communauté d'agglomération du Grand Dole, et les Communautés de Communes Jura Nord, Val d'Amour et Plaine Jurassienne et totalise 124 communes, 87 067 habitants. Au-delà des ménages, sont également collectés les déchets résiduels et recyclables de 1 050 professionnels, 147 collectivités, 13 campings et 29 stations d'épuration. Pour les déchèteries, 53 400 badges sont en circulation en 2025 contre 52 682 en 2024.

Le SICTOM de la Zone de Dole a collecté 50 853 tonnes de déchets en 2025 contre 52 119 tonnes en 2024.

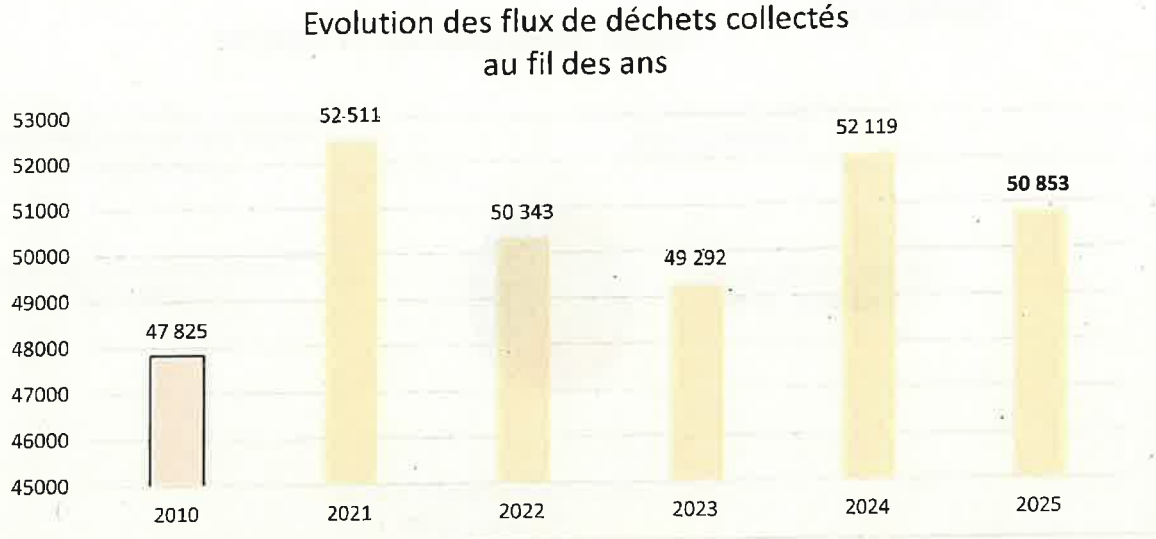
Les tonnages 2025 collectés sont répartis de la façon suivante :

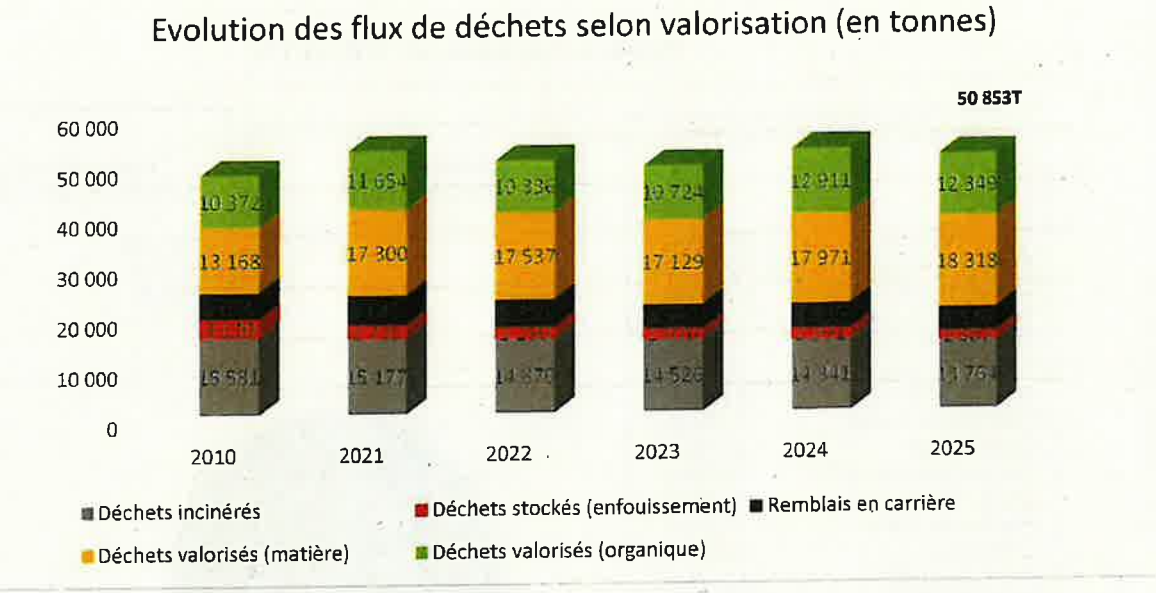
- Déchèteries et apports sur le site de Brevans :	28 124 tonnes – 323 kg/hab.
- Ordures ménagères résiduelles :	13 764 tonnes – 158 kg/hab.
- Emballages ménagers recyclables :	4 017 tonnes – 46 kg/hab.
- Verre :	3 589 tonnes – 41 kg/hab.
- JRM (journaux, revues, magazines) :	788 tonnes – 9 kg/hab.
- Textile :	571 tonnes – 6,5 kg/hab.

En matière de traitement, la répartition est la suivante :

- 36% de recyclage matière	18 318 tonnes – 210 kg/hab.
- 27% d'incinération déchets résiduels	13 764 tonnes – 158 kg/hab.
- 24% de compostage	12 349 tonnes – 141 kg/hab.
- 13% d'enfouissement	6 422 tonnes – 73 kg/hab.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE





En 2025, le flux de déchets collectés baisse de 3% par rapport à 2024. Les principales baisses concernent les déchets verts (-547T – conditions climatiques exceptionnelles en 2024) et les déchets résiduels (- 577T – impact de la collecte incitative mise en œuvre en avril 2025).
A noter la baisse du recours à l'enfouissement au centre de Courlaoux (Classe II) : -204T en lien avec le déploiement de nouvelles filières dans les déchèteries.
Ce bilan certes positif, notamment avec une hausse des déchets valorisés (matière ou amendement organique) ne doit pas dissimuler la forte hausse des productions de déchets entre 2010 et aujourd'hui.

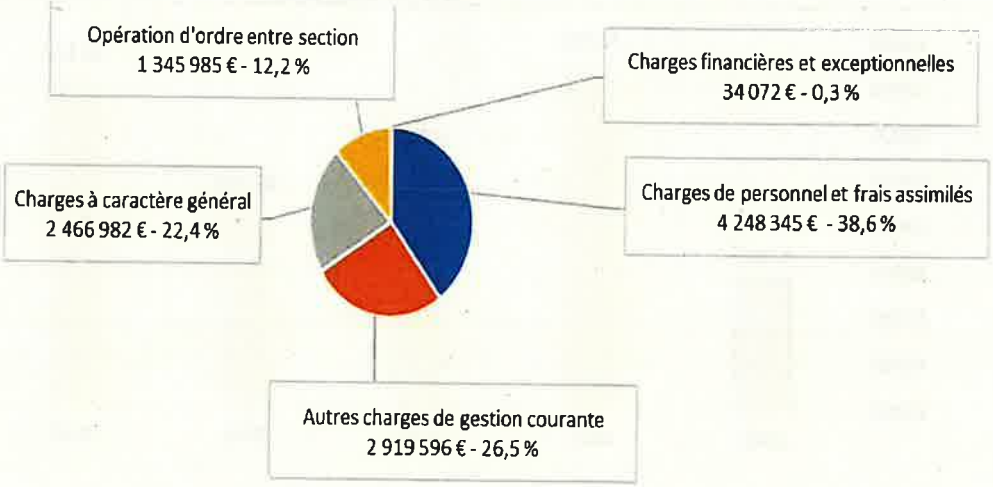
Faits marquants de 2025 :

- Passage de 119 communes en collecte des déchets résiduels tous les 15 jours et de 2 communes en collecte tous flux en apport volontaire. Cette transformation du service a permis d'inciter au tri et de réduire les déchets résiduels collectés pour maitriser l'évolution du coût de gestion des déchets, avec une forte hausse du coût de l'incinération.
- Ouverture de la première végèterie à Saint Aubin : la fréquentation de ce site a augmenté de 38% en 2025 par rapport à l'année précédente.
- Validation de l'extension de la déchèterie de Tavaux
- Etude financière du SYDOM sur l'évolution des coûts de traitement des déchets compte-tenu des investissements à réaliser
- Accord de tous les acteurs en novembre 2025 (SYDOM, Bourgogne Recyclage, SICTOM Dole, Etat) pour la réhabilitation de l'ancienne ISDI sur le site de Brevans
- Suite à l'accord de principe de l'installation d'ENGIE sur le site de Brevans, validation de la cession d'une parcelle de 25 500m² au Grand Dole pour permettre le développement d'une zone d'activités économiques

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement : 11 127 K€ TTC



Recettes de Fonctionnement : 10 933 k€ TTC

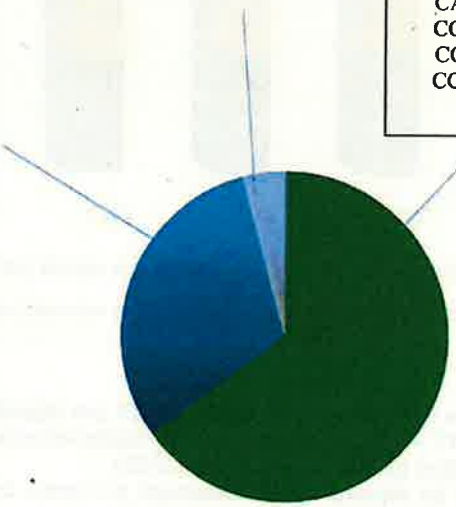
Produits de services : 3 362 837 € - 30,8 %

Gros producteurs	1 143 498 €
Revente et soutiens	1 209 621 €
Déchets verts GD	303 915 €
Bennes DV (hors CAGD)	19 465 €
Déchets verts site	74 852 €
Collecte camping	5 531 €
Quai Transfert	165 354 €
Encombrants CAGD	23 743 €
Carton CAGD	16 916 €
Site Brevans (hors DV)	73 988 €
Dépôts déchèterie	74 330 €
Mad bennes et bacs	57 814 €
Compost	34 044 €
Bacs collectivités	105 794 €
Pesées facturées	21 621 €
Collecte STEP	8 995 €
Biodéchets	1 353 €
Divers	22 003 €

Autres produits *
350 225 € - 3,2 %

Participation des adhérents
7 220 388 € - 66 % - 84 € / habitant

CAGD	4 687 872 €
CCJN	998 424 €
CCPJ	770 532 €
CCVA	763 560 €



Investissement :

Les dépenses ont représenté un budget de 1 827 652 € TTC. Les recettes ont été de 1 780 696 € TTC.

Les déchèteries :

Les 9 déchèteries et la végèterie sont équipées d'un système de contrôle d'accès, qui permet à diverses catégories d'usagers de fréquenter les équipements grâce à un badge et de produire ainsi statistiques et données de facturation. Dans ce cas, les catégories professionnels, associations et collectivités accèdent à ce service avec leurs propres conditions tarifaires.

Parallèlement à ces types d'usagers, les résidents du territoire disposent d'un quota annuel de 26 passages en déchèterie.

Actuellement, 53 400 badges sont en circulation, dont 97 % détenus par les particuliers.
26 711 particuliers ont accédé aux déchèteries en 2025 (hausse de 2 %).

- 52,1 % des particuliers effectuent entre 1 et 4 passages,
- 45,9 % entre 5 et 19,
- 2,4 % entre 20 et 26,
- 0,7 % au-delà de 26

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

Bien que le badge permette 26 passages par an, 83 % des usagers ont effectué moins de 10 passages en 2025.

On observe une hausse du nombre des « petits » passages (entre 1 et 4), mais dans l'autre extrême, le quota des 26 passages est encore dépassé cette année (121 en 2025, 115 en 2024 et 82 en 2023).

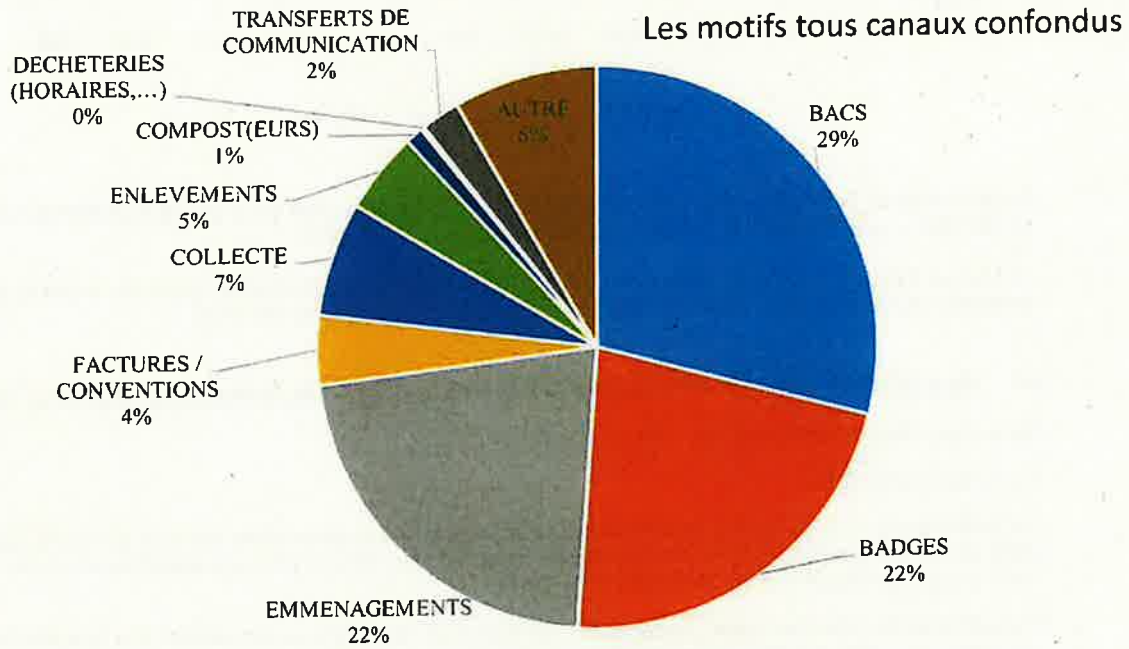
Les déchèteries de Chaussin et de Tavaux ont connu une hausse de fréquentation en 2025 (report des usagers de l'ex-déchèterie de Saint Aubin).
Par contre, les déchèteries de Dampierre et Mont-sous-Vaudrey ont une baisse conséquente de fréquentation.
La fréquentation de la végèterie de Saint Aubin a augmenté de 38% entre la période avant travaux et après travaux avec 5 017 passages pour 740 usagers.

18 534 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchèteries, soit 213 kg/habitant.
164 620 passages dans les 10 déchèteries en 2025.

Les déchets non recyclables (classe 2) destinés à l'enfouissement continuent de diminuer (2 091T en 2024, 1 887T en 2025).

Le service relation aux usagers :

Pendant l'année 2025, les appels des usagers ont été en forte hausse (13 317 contacts en 2024, 23 884 contacts en 2025), avec l'évolution de l'organisation de la collecte. Le téléphone reste le canal privilégié par les usagers.



Les actions de communication :

Evénements
- Accompagnement à la gestion des déchets : Barbecues paysans, No Logo Festival à FRAISANS, Rockalissimo à SAINT-AUBIN.
- Prêt de poubelles canettes pour le tri des emballages recyclables : Vélo Tour Dole, Brocante Le Deschaux, Concert de rentrée, Nettoyage citoyen Régie de quartier.

Animations
- 126 élèves sensibilisés au tri des déchets et au compostage
- 92 personnes ont visité le site de Brevans et la déchèterie
- 1129 personnes sensibilisées au tri des déchets et au compostage en stands d'information grand public
- 55 professionnels sensibilisés au tri des déchets et au compostage

Presse
- 2 articles de presse Pays Dolois, 1 article de presse Hebdo 39

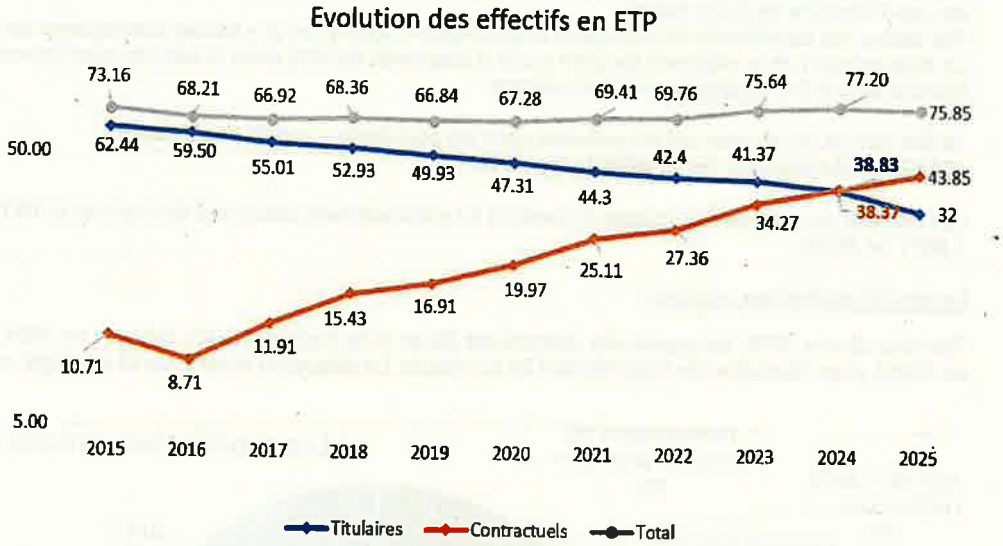
Composteurs individuels
- 438 composteurs vendus en 2025 (2 296 en 2024). Les composteurs sont mis à disposition pour 20 € (valeur d'achat : 80€).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

Ressources humaines :

En 2025, le SICTOM emploie 78 agents.



Les membres du Bureau Syndical ont pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2025.

Le Conseil Syndical, lors de sa séance du 23 juin 2026, prendra connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2025.

4.3 Acquisition de terrain à la CAGD dans le cadre de l'extension de la déchèterie de Tavaux (annexe 6)

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGCT) ;

Le Président **EXPOSE** :

Vu la délibération n°02072025-5cs du 2 juillet 2025 approuvant l'acquisition d'une parcelle par le SICTOM de la zone de Dole, auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour une superficie d'environ 1 800m2 dans le cadre de l'extension de la déchèterie de Tavaux ;

Vu la configuration du futur projet d'extension et de la division cadastrale, et considérant que l'emprise foncière nécessaire au projet est uniquement de 1 500m2, répartie sur 2 parcelles

Le Président propose au Conseil Syndical :

- **D'APPROUVER** l'acquisition auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'une parcelle d'environ 1 465m² issue de la parcelle cadastrée ZE n°277 et ZE n°279
- **PRECISE** la conclusion d'un pacte de préférence, pour une durée de cinq (5) ans à compter de la signature de l'acte authentique, portant sur le reste de la parcelle cadastrée ZE n°93, au profit du SICTOM de la zone de Dole.
- **PRECISE** que cette cession est consentie au prix de 37 euros / m2
- **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge du SICTOM de la zone de Dole
- **D'AUTORISER** Monsieur BOURCET Antony vice-président à signer l'acte de vente / l'acte administratif à intervenir ou tout document afférent à cette délibération.
- **INDIQUE** que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'acquisition de terrain à la CAGD dans le cadre de l'extension de la déchèterie de Tavaux.

Cette délibération sera mise à l'ordre du jour du Conseil Syndical du 23 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

5. Finances – comptabilité - Budget

5.1 Avenant aux tarifs 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu la délibération n° 10122025-10cs du Conseil Syndical du 10 décembre 2025 approuvant les tarifs 2026,
Vu l'avis du Bureau Syndical du 9 juin 2026,

Considérant les besoins en bac à ordures ménagères d'un volume de 360 litres
Considérant la mise en place de composteurs dans les collèges et lycées,

Le Président, EXPOSE l'avenant n° 1 aux tarifs 2026 :

Désignation	Unité	Tarifs 2026
Biodéchets et autres		
Composteur pour collège et lycée	€/pièce	à prix coûtant
TARIFS POUR LES PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS		
Collecte et Traitement des bacs		
Collecte bimensuelle - bacs Emballages Recyclables (arrondi à la décimale inférieure)		
bac 120 l Emballages Recyclables	€/bac/an	93,60
bac 140 l Emballages Recyclables	€/bac/an	109,20
bac 240 l Emballages Recyclables	€/bac/an	187,20
bac 360 l Emballages Recyclables	€/bac/an	280,80
bac 500 l Emballages Recyclables	€/bac/an	390,00
bac 770 l Emballages Recyclables	€/bac/an	600,60
Collecte hebdomadaire - bacs à biodéchets (arrondi à la décimale inférieure)		
bac biodéchets catégorie 2 (volume 240 l biodéchets / poids max 100 kg)	€/bac/an	221,73
bac biodéchets catégorie 3 (volume 370 l biodéchets / poids max 170 kg)	€/bac/an	376,94
TARIFS ACCES AUX PAV POUR LES NON MENAGES		
Collecte Omr (en équivalence bacs) + accès aux bornes à biodéchets pour les ayants droit définis dans le règlement de collecte		
Collecte Emballages Recyclables (en équivalence bacs)		
bac 140 l Emballages Recyclables	€/bac/an	88,82
bac 240 l Emballages Recyclables	€/bac/an	152,26
bac 360 l Emballages Recyclables	€/bac/an	228,38
bac 500 l Emballages Recyclables	€/bac/an	317,20
bac 750 l Emballages Recyclables	€/bac/an	475,80
Campings		
Livraison et enlèvement des bacs	En fonction du temps passé de livraison- reprise, frais de stockage et nettoyage des bacs dans tarifs selon devis accepté	
collecte bi-mensuelle bacs Emballages Recyclables		
camping 120 l Emballages Recyclables	€/bac/levée	5,74
camping 140 l Emballages Recyclables	€/bac/levée	5,74
camping 240 l Emballages Recyclables	€/bac/levée	8,92
camping 360 l Emballages Recyclables	€/bac/levée	10,56
camping 500 l Emballages Recyclables	€/bac/levée	16,30
camping 770 l Emballages Recyclables	€/bac/levée	21,53
TARIFS POUR LES COMMUNES / ADHERENTS / NON ADHERENTS		
Pour la collecte et le traitement des bacs		
Collecte bimensuelle - bacs Emballages Recyclables		
bac 120 l Emballages Recyclables	€/bac/levée	2,36

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, a émis un avis favorable sur l'avenant n° 1 aux tarifs 2026.

Cette délibération sera mise à l'ordre du jour du Conseil Syndical du 23 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

5.2 Compte Financier Unique 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGCT) ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 du SICTOM de la Zone de Dole ;
Vu l'avis du Bureau Syndical du 9 juin 2026 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU :

Considérant les éléments susvisés ;

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 365 703.91	11 095 787.88	13 461 491.79
	Recettes réalisées (1)	B	1 780 695.49	10 933 450.25	12 714 145.74
	Restes à réaliser	C	51 414.40	0.00	51 414.40
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	E	3 700 784.80	11 369 539.87	15 070 324.67
	Dépenses réalisées (1)	E	1 827 652.75	11 127 118.53	12 954 771.28
	Reste à réaliser	F	1 092 117.26	0.00	1 092 117.26
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	- 46 957.26	- 193 668.28	- 240 625.54
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 335 080.89	273 751.99	1 608 832.88
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G+H	1 288 123.63	80 083.71	1 368 207.34
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	I=C-F	- 1 040 702.86	0.00	- 1 040 702.86
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	247 420.77	80 083.71	327 504.48

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le CFU de l'année 2025.

Cette délibération sera mise à l'ordre du jour du Conseil Syndical du 23 juin 2026.

SYNTHESE

SYNTHESE		CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
Cotisations adhérents		6 777	7 050	7 220	7 478
Prestations services et pro					
collecte des professionnels		1 391	1 365	1 387	1 430
collectivités		538	571	570	573
associations et particuliers		21	13	24	16
soutiens et ecoorganisme		844	745	1 099	1 082
revente matière		189	190	117	132
autres produits (composteurs, biodéchets, compost, qual de transfert)		305	289	185	238
autres recettes			132	225	239
TOTAL PRODUITS	**A**	10 064	10 354	10 827	11 188
Charges de personnel					
interim		646	580	533	500
titulaires		1 048	979	917	921
contractuels		943	1 167	1 247	1 270
charges		1 492	1 623	1 647	1 692
prestation Sydom					
SYDOM prévention		261	261	261	305
SYDOM stockage		264	293	294	370
SYDOM incinération		1 888	1 979	2 037	2 089
SYDOM tri		248	276	309	155
Contrat de prestations					
plateforme déchets verts		245	326	330	290
plateforme bois		129	107	19	
transport de déchets		36	105	36	55
traitement DDS		47	51	57	60
plâtre		50	26		
transport du verre		41	36	44	50
gravats		50	58	59	60
plastiques durs			84	68	70
divers		57	36	75	45
Carburants		588	525	504	580
Entretien matériel roulant		308	278	346	300
autres charges de fonct.(*)		861	860	1 115	1 094
TOTAL CHARGES	**B**	9 202	9 650	9 899	9 907
Autofinancement brut	**C= A-B**	862	704	929	1 281

* Eau, électricité, outillage, petits équipements, entretien du matériel– bâtiments – réseaux, assurances, communication, publicité, téléphone, affranchissement etc.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

SYNTHESE (suite)

		CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
Autofinancement brut	**C= A-B**	**862**	**704**	**929**	**1 281**
i		21	19	28	42
K		159	164	204	170
Annuité ancienne	**D**	**180**	**183**	**232**	**212**
Autofinancement net courant	**E= C-D**	**681**	**520**	**697**	**1 069**
exceptionnel					
opérations patrimoniales					
Autres rec.d'inv (FCTVA, subv...)	**F**	144	145	354	480
Autofinancement net	**G= E-F**	825	666	1 051	1 549
Investissements	**G**	970	1 704	1 337	2 292
besoin de fonds de roulement					
besoin de financement	**H= G-F-E**	145	1 038	286	743
Emprunts nouveaux	**I**		600		743
VAR FDR	**J= I+H-G**	**-145**	**-438**	**-286**	

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

SYNTHESE (suite)

SYNTHESE	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
Budget de fonctionnement				
Recettes réelles de fonctionnement	10 064	10 354	10 827	11 188
recettes d'ordre	72	112	106	49
resultat reporté	1 102	823	274	
	11 238	11 289	11 207	11 237
dépenses réelles de fonctionnement	9 202	9 650	9 871	9 865
frais financiers	21	19	28	42
dépenses d'ordre (dot prov et amort)	1 192	1 346	1 228	1 330
virement section d'investissement				
	10 415	11 015	11 127	11 237
excédent de fonctionnement	823	274	80	
excédent d'investissement	1 165	1 335	1 288	
	1 988	1 609	1 368	
Résultat de la section fonct. (hors report)	-279	-549	-194	

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260908-08092026_1BS-DE

5.3 Affectation des résultats 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du SICTOM de la Zone de Dole ;

Vu la proposition d'affectation des résultats pour l'année 2025 présentée par le Président,

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 193 668.28
Résultats antérieurs reportés	+ 273 751.99
Résultat de fonctionnement reporté au R002	**80 083.71**
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 46 957.26
Résultats antérieurs reportés	+ 1 335 080.89
Dont restes à réaliser d'investissement	1 040 702.86
Solde d'exécution d'investissement reporté au R001	**+ 247 420.77**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, a émis un avis favorable sur l'affectation des résultats de l'année 2025.

Cette délibération sera mise à l'ordre du jour du Conseil Syndical du 23 juin 2026.

6. Informations et questions diverses

6.1 Site de Brevans

SICTOM ZONE DE DOLE

PORTES OUVERTES
SAMEDI 4 JUILLET
10H

Inscriptions :
contact@sictomdole.fr
03 84 82 56 19 (du lundi au vendredi : 8h – 12h / 13h – 17h)

En l'absence de questions, la séance est levée à 20h45

Fait le 9 juin 2026

Pour extrait certifié conforme,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL de TRAITEMENT des ORDURES MÉNAGÈRES ZONE de DOLE

Jean-Pascal FICHERE
Président du SICTOM